



Préfecture de l'Aube

DOSSIER DE PRESSE

CONFERENCE DE PRESSE
DE
Monsieur le Préfet de l'Aube

**Les chiffres de la Sécurité Routière de juillet 2009
(zoom sur le bilan du 1er semestre 2009)
La Signature du Document Général d'Orientations 2009
et
Les chiffres de l'activité
des Services de Police et de Gendarmerie
pour juin 2009**

**Jeudi 09 juillet 2009
à la Préfecture de l'Aube**





PREFECTURE DE L'AUBE

Troyes le 07 juillet 2009

**Conférence de presse
de Monsieur de Préfet de l'Aube**

**LES CHIFFRES DE LA SECURITE ROUTIERE
juillet 2009**

et

Signature du document général d'orientation 2009

**Mobilisation
pour une meilleure sécurité
sur nos routes
Juillet 2009**

En 2008, pour la quatrième année consécutive, le nombre des tués sur les routes aubois a diminué. Par rapport à l'année précédente, la baisse est de 50% (17 contre 34).

Nous avons cependant comptabilisé 235 accidents corporels.

La tranche d'âge la plus impactée par l'accidentologie a été celle des 25-44 ans, avec 71 impliqués. Les 18-24 ans représentent néanmoins 65 impliqués.

Cette tendance est toutefois intimement liée à la mobilisation de tous et notamment des forces de sécurité intérieure.

Depuis le début de l'année 2009, nous déplorons 9 décès sur la route, 109 accidents. Même si le nombre d'accidents constatés par les forces de l'ordre est en baisse de 13,49% par rapport aux 6 premiers mois de l'année 2008 (109 accidents constatés en 2009, 126 en 2008), ce chiffre est trop important et incompréhensible eu égard à l'investissement des forces de l'ordre et aux actions de prévention mises en oeuvre, notamment par la coordinatrice sécurité routière.

Je vous rappelle qu'au plan national, le Ministre de l'Intérieur a fixé comme objectifs une baisse de 8 % du nombre de tués, pour passer sous la barre des 4 000 morts et une baisse de 9% du nombre de blessés.

A l'horizon 2012, cette baisse est fixée à – 3 000 tués.

Pour atteindre ces objectifs, l'action résolue des forces de sécurité intérieure doit encore être renforcée.

En liaison avec l'Observatoire Départemental de Sécurité Routière, il a été élaboré une cartographie des accidents identifiés, des zones d'accumulation d'accidents corporels, des axes et des carrefours accidentogènes. Toutefois, il n'existe sur le département aucun point noir.

Aussi, l'action des forces de l'ordre sera déployée sur l'ensemble du territoire.

Les priorités dans l'Aube pour l'année 2009 :

La lutte contre la vitesse excessive

Il convient de pérenniser, voir d'accentuer l'action des services dans ce domaine. Les équipements de contrôle automatisé seront employés de façon optimale et pertinente sur les axes particulièrement accidentogènes afin que leur action puisse être comprise par tous.

Chaque fois que cela sera nécessaire, et en fonction de la gravité de l'infraction, je demanderai aux forces de sécurité d'engager une mesure d'immobilisation du véhicule.

La lutte contre les infractions les plus graves

La faute de comportement au volant reste la cause principale des accidents de la circulation.

La lutte contre les infractions graves au code de la route (feu rouge, non-port de la ceinture de sécurité et du casque, franchissement de ligne et usage de téléphone en conduisant) reste une priorité de notre action.

En parallèle, les vérifications en matière de permis de conduire et d'assurance seront exercées avec célérité, le nombre de délits constatés en ce domaine étant très élevé, suite notamment à une annulation du permis.

La personne ayant fait l'objet d'une annulation ou d'un retrait de permis est un délinquant routier. Elle doit assumer ses agissements enfreignant les règles de conduite établies, afin que chacun puisse profiter du domaine routier.

La lutte contre la surmortalité des jeunes

Si la tendance haussière du nombre de contrôles de vitesse spécifiques aux deux roues motorisées, et notamment aux cyclomoteurs, a permis d'infléchir à la baisse tous les indicateurs d'accidentalité, les jeunes et les conducteurs de deux-roues motorisées continuent de payer un lourd tribut aux accidents de la route.

S'agissant plus particulièrement des cyclomoteurs, je vous rappelle que la possession du brevet de sécurité routière est obligatoire pour tout conducteur né postérieurement au 1^{er} janvier 1988, à moins qu'il ne soit titulaire du permis de conduire.

Ce brevet atteste d'une formation pratique minimale indispensable pour réduire les risques d'accident.

En cas d'infractions connexes, je demande aux forces de sécurité de prescrire l'immobilisation du véhicule.

Signature du document général d'orientation

Le Document Général d'Orientation (DGO), doit permettre à l'Etat, au Conseil Général, aux principales communes et groupements de communes, dans le cadre d'une démarche impliquant tous les acteurs, de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique qu'ils mettront en œuvre, ensemble ou de façon individuelle, au cours des cinq prochaines années, pour faire reculer l'insécurité routière.

LE DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATION constitue donc l'outil de programmation, mais également, avec le Plan départemental d'actions de Sécurité Routière, l'un des outils de mobilisation locale pour la lutte contre l'insécurité routière.

LA DEMARCHE D'ELABORATION

Le DGO est avant tout une démarche impliquant tous les acteurs et un outil de programmation.

La démarche d'élaboration du DGO est par ailleurs marquée par deux phases décisionnelles essentielles : la phase « enjeux » et la phase « orientations d'actions » nécessitant toutes deux une validation officielle des principaux protagonistes, à partir d'études réalisées par des groupes techniques.

Les personnes qualifiées, organismes et associations œuvrant dans le domaine de la sécurité routière ont été également informées de la démarche DGO, associés à certaines phases de son élaboration, à la conception des projets, à leur suivi et aux ajustements nécessaires.

C'est ainsi que des groupes relatifs aux enjeux déterminés en première analyse par l'Observatoire Départemental de la Sécurité Routière ont été constitués. D'abord sur la base du volontariat, puis répartis dans les groupes opportuns en fonction de leur souhait et de nos besoins. Deux rapporteurs ont été nommés, avec lettre de mission pour mener à bien l'approfondissement d'enjeu.

Je tiens à remercier les professionnels, intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) et collectivités locales qui ont bien voulu œuvrer pour l'élaboration de ce document qui de ce fait devient indéniablement l'outil de tous.

Signature du Plan départemental d'actions de sécurité routière

Organisation de la prise en charge de la Sécurité Routière dans le département et mise en œuvre des programmes ;

En fin d'année 2008, il a été mis en œuvre la révision du Document Général d'Orientation (DGO), outil d'analyse de statistiques relatif à l'accidentalité du département sur les 5 dernières années.

Celui-ci conclut donc sur les propositions d'orientation à suivre afin d'envisager une baisse des accidents mortels et corporels grâce à une prévention bien ciblée.

ORIENTATIONS

- Jeunes
- Alcool
- Vitesse
- Cyclomoteurs

Compte tenu de l'implication majeure des jeunes dans la totalité des enjeux relevant du comportement, il a été validé en Pôle de compétence de Sécurité Routière du 13 février 2009 de baser les orientations fixées à partir de cet enjeu de population ; il est donc proposé un enjeu de référence « l'apprentissage de la route » ou « jeunes » dans lequel seront déclinés les enjeux : Alcool, Vitesse et cyclomoteurs.

Les compte-rendus de chaque approfondissement des enjeux par groupe ont été soumis à l'ensemble des membres présents du Pôle de compétence de la Sécurité Routière du département.

Le cahier de programmation a été établi d'après ces compte-rendus et des observations émises à les membres présents du Pôle de compétence de la Sécurité Routière du département.

CONCLUSION

Continuons !

Les trois quarts des Français ont 12 points sur leur permis.

Sur les 37 millions de Français qui conduisent régulièrement ou occasionnellement, **27 millions** ont conservé leur capital initial de 12 points.

Sur le quart restant, plus de la moitié ont 10 ou 11 points, soit 4,7 millions de personnes. 1,8 million ont 10 points, 2,9 millions 11 points.

90 % des conducteurs français ont 10 points ou plus, 75 % ont leur 12 points.

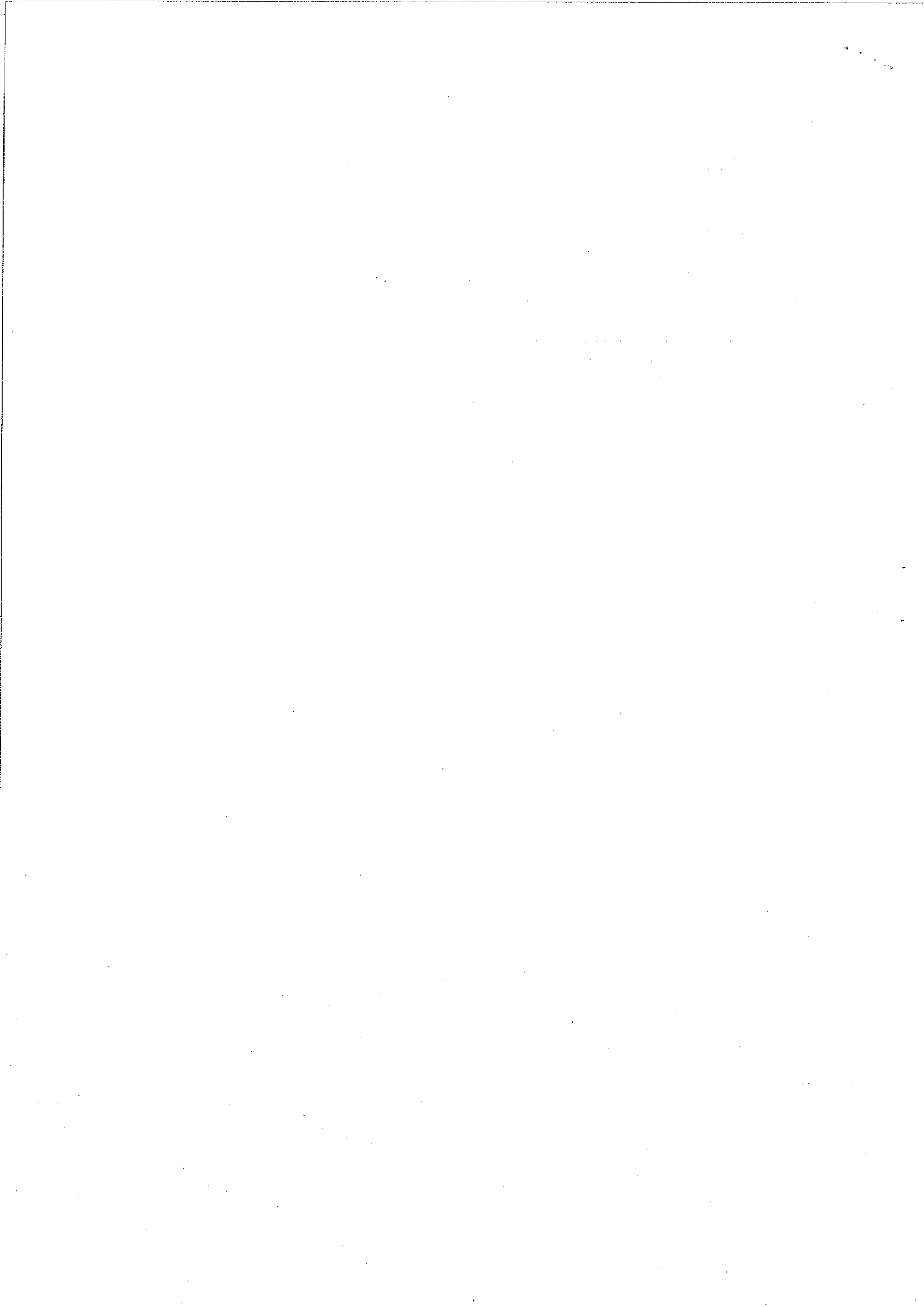
Seul 0,3 % de l'ensemble des conducteurs ont perdu tous leurs points, soit 3 conducteurs sur 1 000.

Le risque d'être tué sur les routes a été pratiquement divisé par deux en dix ans. Selon l'indicateur « personnes tuées par million d'habitants ». La France est au neuvième rang sur les vingt-sept pays de l'Union européenne. Elle était au quinzième rang en 2001.

Restons vigilant et appelons les conducteurs à la plus grande attention sur les routes des vacances.

L'application de consignes simples est primordiale pour circuler de manière apaisée.

- Bien s'informer avant de prendre la route sur l'état et les conditions du trafic ;
- Attacher la ceinture de sécurité de tous les passagers, à l'avant comme à l'arrière ;
- Respecter les limitations de vitesse, les distances de sécurité entre les véhicules et les adapter à la densité du trafic et aux conditions de circulation
- Faire des pauses régulières et prendre le volant reposé : les longs trajets fatiguent sur autoroute. Contrairement à une idée reçue, ce ne sont pas les vitesses modérées qui provoquent l'endormissement par ennui, mais plutôt une conduite rapide.



Direction
Départemental
e
de
l'Équipement
et de

Observatoire Départemental de la Sécurité Routière

**Accidentologie Routière
du département de l'Aube**

Service
Sécurité et
Risques

Constat du mois de Juin 2009

Bureau
Sécurité
Routière

Pour le mois de **Jun 2009** on dénombre **25** accidents corporels dont **1** mortel.
La répartition par zone de police est la suivante :

	Accidents corporels	Tués	Blessés hospitalisés	Blessés légers	VL impliqués	2 RM impliqués	Piétons
GENDARMERIE	18	1	26	3	22	4	3
POLICE	7	0	3	5	8	4	1
TOTAL	25 ↑	1 ↑	29 ↑	8 ↓	30 ↑	8 ↓	4 ↑

Ces chiffres résultent des éléments collectés par les forces de l'ordre et sont des valeurs non définitives susceptibles d'être modifiées dans le cadre de la consolidation.

Zone Police

- 4 accidents corporels impliquent un deux roues motorisé (4 cyclos).
- 3 accidents corporels ont eu lieu pendant le week-end.
- 3 accidents corporels impliquent un conducteur sous l'emprise d'un état alcoolique.
- 1 cycliste, et un piéton , sont impliqués dans un accident corporel.
- 2 accidents corporels ont pour cause une imprudence ou inattention.
- 2 accidents corporels sont dûs à un défaut de maîtrise.

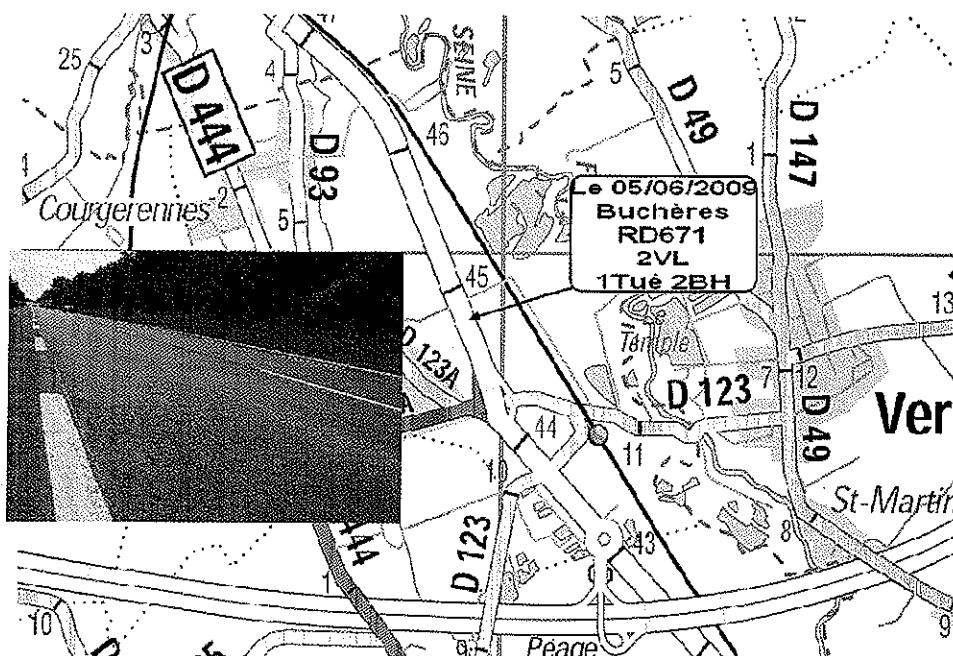
Zone Gendarmerie

- 14 accidents corporels ont eu lieu hors agglomération et 4 en agglomération.
- 7 accidents corporels ont eu lieu pendant le week-end .
- 5 accidents corporels ont pour cause une vitesse excessive ou inadaptée.
- 4 accidents corporels impliquent un seul véhicule.
- 4 accidents ont pour cause une perte de contrôle du véhicule.
- 4 accidents corporels impliquent un deux roues motorisé (2 motos et 2 cyclos).
- 4 poids lourds sont impliqués dans un accident corporel.
- 3 piétons , sont impliqués dans un accident corporel.
- 1 accident corporel a pour cause la fatigue.
- 1 accident mortel est dû à un déport à gauche

Éléments analytiques remarquables

- 11 accidents ont eu lieu en agglomération et 14 hors agglomération.
- 10 accidents corporels impliquent un jeune de moins de 24 ans.
- 10 accidents corporels sont survenus pendant le week end.
- 10 accidents corporels sont dûs à un défaut de maîtrise ou perte de contrôle.
- 8 accidents corporels impliquent un deux roues motorisé (6 cyclos, 2 motos).
- 5 accidents corporels ont pour cause une vitesse excessive ou inadapté.
- 4 accidents corporels ont pour cause une alcoolémie positive.
- 2 accidents corporels ont pour cause un refus de priorité.
- 1 accident mortel est dû à un déport à gauche

Carte de l' accident mortel de juin 2009



Contrôle Sanction Automatisé

7797 infractions pour excès de vitesse ont été relevées en juin 2009 par les équipements terrains fixes et mobiles (7824 en mai). Ces infractions se répartissent comme suit :

Excès de moins de 20km/h	91,47% (89,98%)
Entre 20 et 40 km/h	6,90% (7,85%) ▲
Excès > 40km/h	1,62% (2,17%) ▲

La répartition détaillée par équipement est la suivante :

Équipements Fixes (ETF) *

ET487 Chatres	ET 488 Souigny	ET489 Chappes	ET490 St Germain	ET491 Bar sur Seine	ET492 Paisy- Cosdon	ET6035 Chauffour les Baillly	ET6100 Dolancourt	ET6101 Nogent s/s
RD 619	RN 77	RD 671	RN 77	RD 671	RD 660	A 5	RD 619	RD 619
46 (56)	61 (104)	219 (220)	115 (145)	92 (144)	42 (27)	1077 (1085)	14 (23)	0 (29)

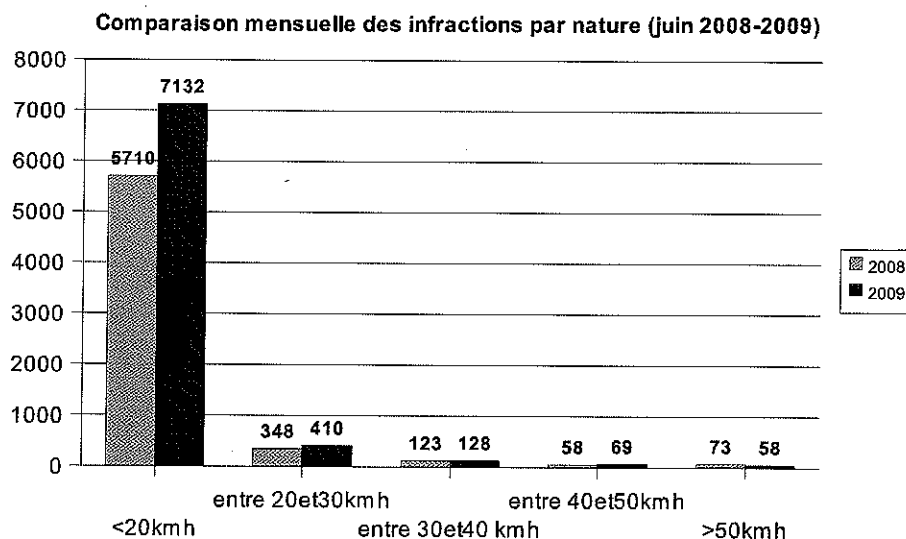
ET6513 Mailly le Camp	ET 6514 Troyes	ET 6691 Val d'Auzon	ET 6692 Ste Maure	ET 7174 Rosieres	ET 7178 Vallant st G	ET7176 La Motte Tilly	ET7201 Luyères	ET 7175 Creney
A 26	Bd Pompidou	RD 960	RD 677	RD 610	RD 619	RD 951	A 26	RD 610
1174 (1011)	913 (772)	211 (176)	184 (246)	51 (57)	278 (307)	97 (75)	1451 (1182)	61 (62)

ET 7308 Bayel	ET 4197 Montgueux	ET 4196 Vendeuvre/B	ET 7307 MESSON
RD 396	RD 660	RD 619	A5
3 (2)	124 (145)	73 (59)	117 (205)

Équipements Mobiles (ETM) * : 1394 (1692)

* source Infocentre

** les chiffres entre parenthèses concernent les infractions du mois précédent.



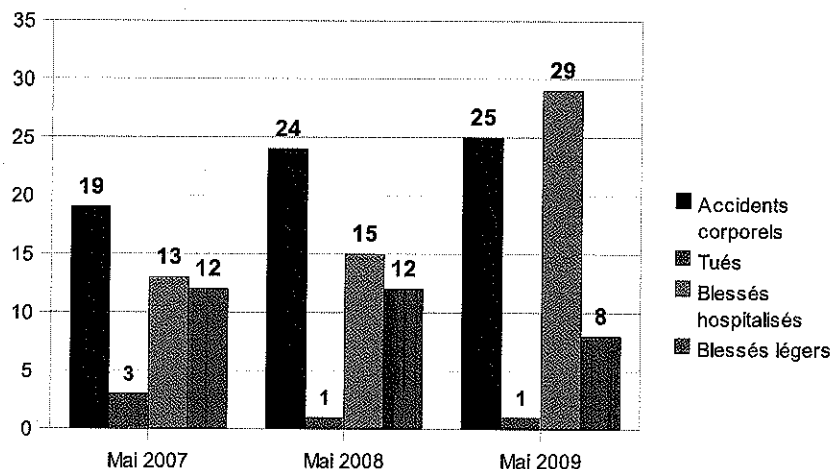
Ce tableau comparatif ne tient compte que des ETF en service au 1er juin 2008.

Le nombre d'infractions est globalement à la hausse sauf pour les excès de vitesse > 50km/h.

Éléments de conclusion

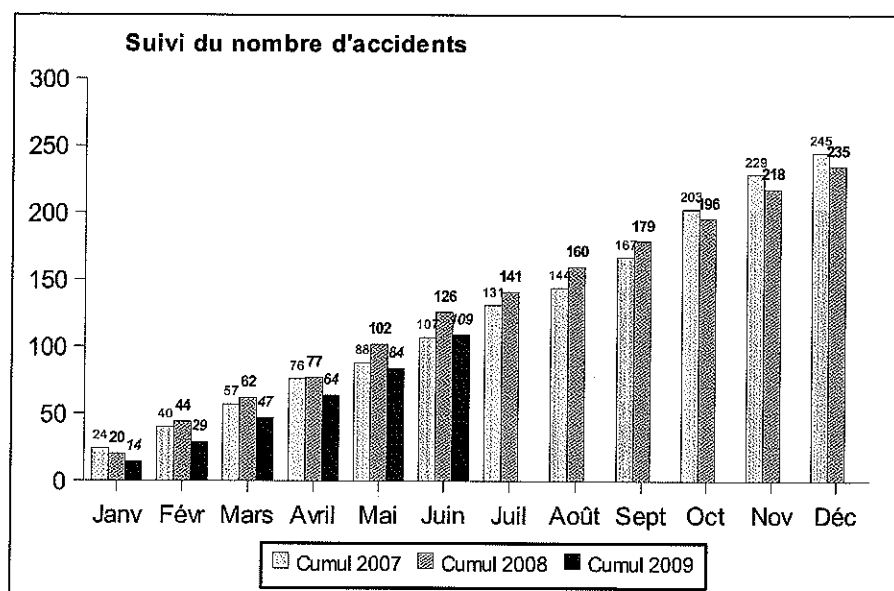
Comparaison des bilans de juin 2007, 2008 et 2009

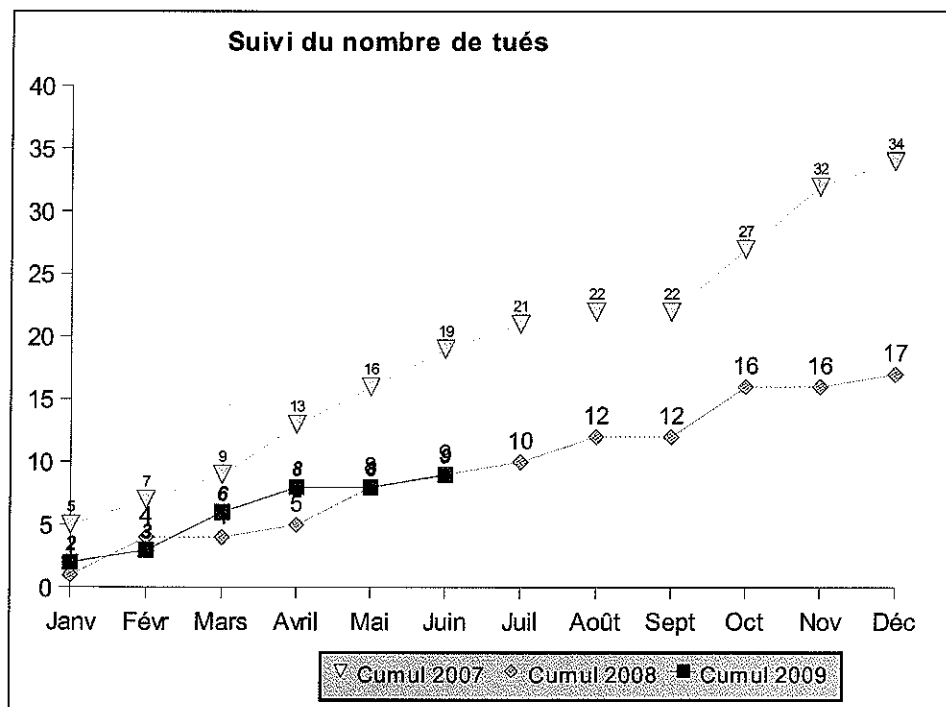
Accidents et victimes



Après un mois de juin 2007 défavorable en terme de mortalité, la tendance pour 2008 et 2009 est à la baisse. Par contre le nombre d'accidents corporels est en hausse légère. Le nombre de blessés hospitalisés est en très forte hausse alors que l'on note la baisse du nombre de blessés légers.

Comparaison 2007-2008-2009





Le nombre global d'accidents constatés par les forces de l'ordre est en baisse par rapport à juin 2008, mais il est légèrement supérieur à celui de juin 2007. Le nombre de tués s'est stabilisé et rejoint la courbe de mortalité de juin 2008 ; celle-ci restant très favorable, comparativement aux 19 tués comptabilisés fin juin 2007. Il faut souligner le nombre toujours important de 2 roues impliqués dans les accidents corporels de juin 2009 : ils sont présents dans 40% des accidents.





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

direction
départementale
de l'Équipement
et de
l'Agriculture

Observatoire de la Sécurité Routière
Accidentologie Routière
du département de l'Aube

Service
Sécurité et
Risques

Synthèse du 1er semestre de l'année 2009

Bureau
Sécurité
Routière

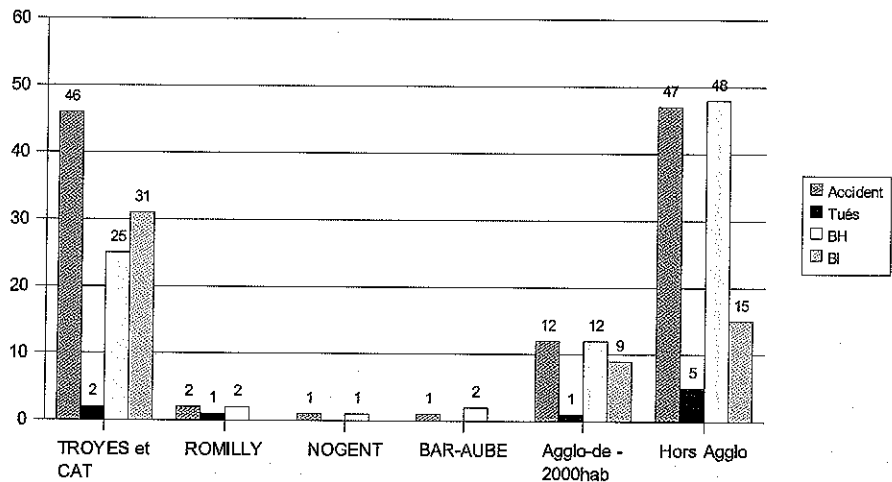
Pour le 1er semestre de l'année 2009 on dénombre **109** accidents dont **9** mortels

	Accidents Corporels	Tués	Blessés Hospitalisés	Blessés Légers	VL impliqués	2 RM	Piétons
GENDARMERIE	63	7	66	24	67	12	5
POLICE	46	2	25	31	55	29	5
TOTAL	109	9	91	55	122	41	10

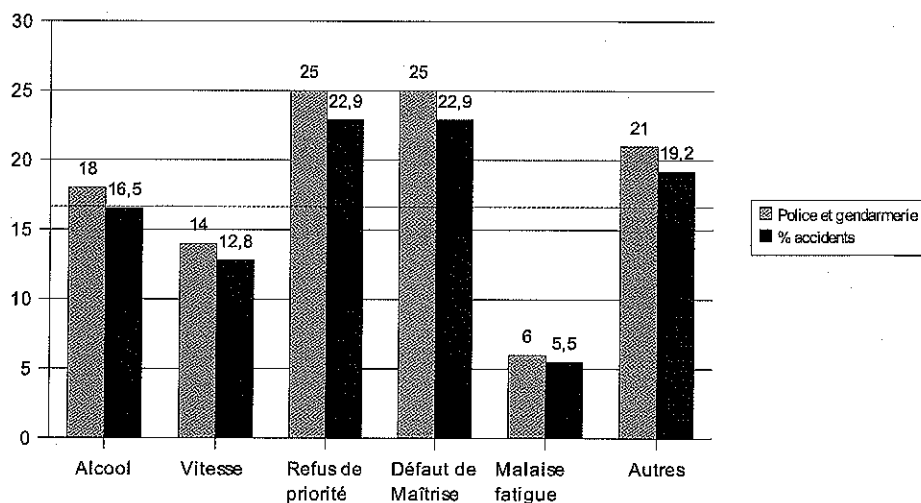
Ces chiffres résultent des éléments collectés par les forces de l'ordre et sont des valeurs non définitives susceptibles d'être modifiées dans le cadre de la consolidation.

Éléments analytiques remarquables au 1er semestre 2009

Répartition des accidents Agglo et hors agglo au 1er semestre 2009

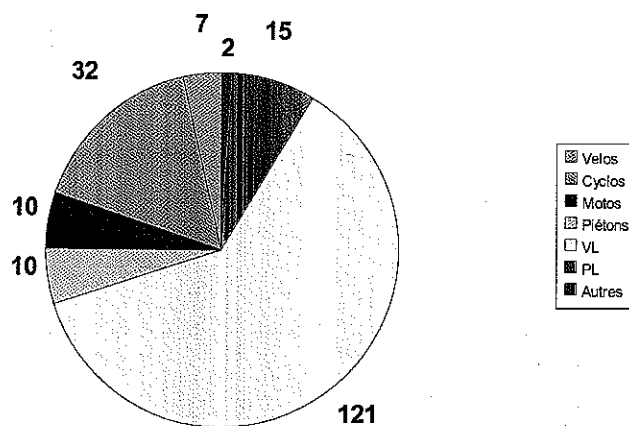


Causes principales des accidents corporels



Au 1er semestre, les défauts de maîtrise et les refus de priorité représentent à eux seuls plus de 45% des accidents et sont les causes principales des accidents corporels.

Typologie des véhicules impliqués dans l'accidentologie

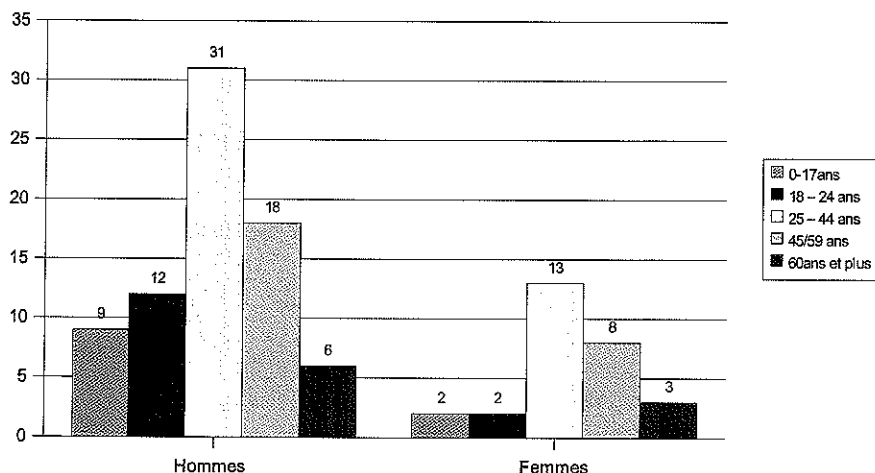


Les chiffres sont exprimés en nombre de véhicules impliqués.

Au premier semestre 2009, les deux roues représentent 24,8% des véhicules impliqués

Les deux roues motorisés sont présents dans 37,6% des accidents corporels.
On constate une augmentation du nombre de PL impliqués.

Répartition des accidents par classe d'âge et sexe



Ces résultats ne concernent que les accidents où le sexe des usagers responsables est renseigné.

C'est la tranche d'âge des 25 - 44 ans qui est la plus représentée aussi bien chez les hommes que chez les femmes.

Contrôle Sanction Automatisé

50958 (59745) infractions pour excès de vitesse ont été relevées par les équipements terrains fixes et mobiles au 1er semestre 2009 (2008).

Ces infractions se répartissent comme suit :

	2008	
Excès de moins de 20km/h	91,26%	91,80%
Entre 20 et 40 km/h	7,23% ▲	6,94%
Excès > 40km/h	1,51% ▲	1,26%

La répartition détaillée par équipement en service au 1er semestre 2009 est la suivante :

Equipements Fixes (ETF)

ET487 Chatres	ET 488 Souigny	ET489 Chappes	ET490 St Germain	ET491 Bar sur Seine	ET492 Paisy- Cosdon	ET6035 Chauffour les Bailly	ET6100 Dolancourt	ET6101 Nogent s/s
RD619	RN77	RD671	RN77	RD671	RD660	A5	RD619	RD619
391 (629)	395 (584)	851 (1129)	549 (436)	453 (593)	216 (500)	7801 (12057)	107 (219)	267 (561)

ET6513 Mailly le Camp	ET 6514 Troyes	ET 6691 Val d'Auzon	ET 6692 Ste Maure	ET 7174 Rosieres	ET 7178 Vallant St Georges	ET7176 La Motte Tilly	ET7201 Luyères	ET 7175 Creney
A26	Bd Pompidou	RD960	RD677	RD 610	RD619	RD 951	A26	RD610
8171 (11115)	5326 (7852)	739 (1134)	1041 (1336)	307 (87)	1448 (691)	570 (795)	10305 (11316)	311 (878)

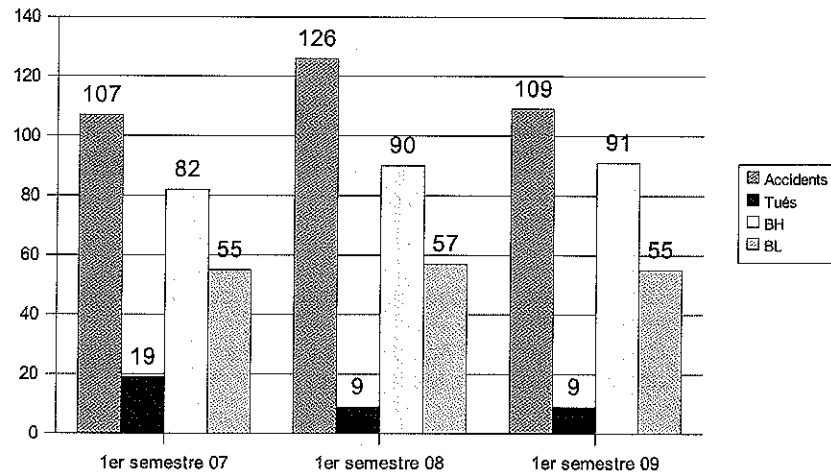
ET 7308* Bayel	ET 4197* Montgueux	ET 4196* Vendeuvre/B	ET 7307* MESSON
RD 396	RD 660	RD 619	A5
19	746	410	2014

Les chiffres entre parenthèses concernent les infractions du 1er trimestre 2008
 (*) mise en service en cours du 2ème semestre 2008
 Equipements Mobiles (ETM) : 8521 (7862)

Eléments de conclusion

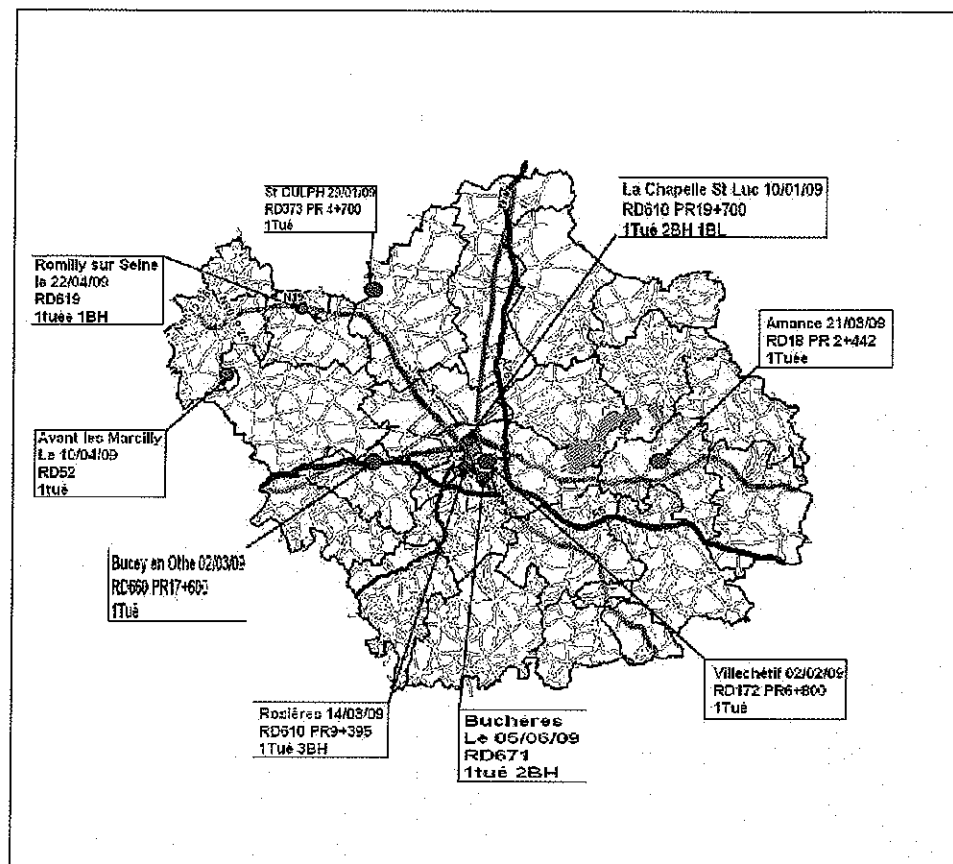
Comparaison 1er semestre 2007, 2008 et 2009 (accidents, tués et blessés)

Comparatif 1er semestre 2007 2008 2009



La comparaison du 1er semestre des 3 années de référence montre une baisse du nombre d'accidents corporels comparativement au 1er semestre 2008. Le nombre de tués est également très en recul par rapport à 2007. Concernant les blessés on constate une stagnation des chiffres.

Carte des accidents mortels du 1er semestre 2009



Troyes le 9 juillet 2009

Communiqué de presse

ACTIVITE DES SERVICES DE POLICE ET DE GENDARMERIE et SECURITE ROUTIERE

Juin 2009

I) Délinquance et activité des services de police et de gendarmerie pour le mois de juin 2009

Le tableau ci-dessous donne les principaux chiffres en matière de délinquance pour le mois de juin 2009, un rappel de ceux juin 2008, ainsi que la variation en pourcentage par rapport à ces deux périodes.

	juin 2008	juin 2009	variation juin 2008/2009
Nombre total de faits constatés (police et gendarmerie)	1 311	1 270	- 3,13%
- dont police	760	772	1,58%
- dont gendarmerie	551	498	- 9,62%
Délinquance de proximité	528	506	- 4,17%
- dont police	335	339	1,19%
- dont gendarmerie	193	167	-13,47%
Vols	626	612	- 2,24%
- dont cambriolages	114	116	1,75%
- dont vols d'automobiles	32	22	-31,25%
Nombre de faits élucidés	428	599	39,95%
- dont police	236	256	8,47%
- dont gendarmerie	192	343	78,65%
Total des gardes à vue	142	169	19,01%
Total des mis en cause	411	432	5,11%

1. La délinquance générale (DG)

Au plan global, **1 270** faits ont été constatés au cours du mois qui vient de s'écouler. Par rapport à la même période de 2008, la délinquance générale a diminué de **3,13%**.

Dans le détail, avec **772** faits constatés, la zone police connaît une petite augmentation de la délinquance puisqu'elle atteint **1,58%**.

La zone gendarmerie connaît une évolution inverse. **498** faits ont été constatés, ce qui correspond à une baisse de la délinquance générale de **-9,62%**.

Sur les six premiers mois de l'année, la diminution de la délinquance générale se monte à **-6,44 %**. Les deux zones connaissent une diminution.

2. La délinquance de proximité (DP)

La délinquance de proximité regroupe les infractions considérées comme les plus génératrices du sentiment d'insécurité (cambriolages, vols, dégradations...).

Au cours du mois de juin 2009, celle-ci a connu un troisième mois consécutif de baisse. De **528** faits de délinquance de proximité pour cette même période en 2008, on est passé à **506**; ce qui représente une décrue de **4,17%**. Ce phénomène se vérifie notamment en zone gendarmerie (- 13,47%). La zone police connaît une petite augmentation de 1,19% (soit 4 faits en plus par rapport à la même période 2008) essentiellement due à une augmentation des vols à la roulotte (+2 faits) et cambriolages (+ 2 faits).

La délinquance de proximité représente, pour le mois de juin 2009, **39,8%** de la délinquance totale. Pour le mois de juin 2008, sa part était de **40,3%**.

Les principales diminutions en matière de délinquance de proximité observées concernent :

- les vols avec violences : -46,88%,
- les vols à la tire : -14,29%,
- les vols de véhicules : -31,25%.

En revanche on note une petite augmentation des vols à la roulotte (114 contre 112) et dans une mesure identique les cambriolages (116 contre 114), je demande à l'ensemble de nos concitoyens de veiller à bien afin d'éviter de faciliter l'action des délinquants, notamment en cette période estivale. Je vous rappelle que les forces de l'ordre sont à votre disposition dans le cadre des opérations tranquillité vacances

3. Les violences contre les personnes (VP)

Pour le mois juin, on constate que les violences contre les personnes sont en hausse. Cette hausse de **3,41%** est cependant relative. Ainsi, **182** faits ont été relevés contre **176** une année auparavant. C'est en zone gendarmerie que l'augmentation a été constatée (**+26,83%**), notamment les violences physiques non crapuleuses (+ 20 faits). A l'inverse, en zone police, de tels faits sont en recul (**-3,70%**).

4. Activité des services

Le nombre de faits élucidés pour le mois juin 2009 connaît un recul en corrélation directe avec la baisse de la délinquance constatée (- **25,93%**). Pour les six premiers mois de l'année, on peut souligner que les élucidations ont diminué de 1,38% par rapport aux mêmes mois de 2008. En revanche le taux d'élucidation reste positif pour les faits de vols (**+8,47%**).

Le taux d'élucidation pour le mois juin 2009 atteint **47,17%**, dont 75,82% de taux d'élucidation pour les atteintes volontaires à l'intégrité physique. Sur les 6 premiers mois de l'année, il est de **38,04%**.

Avec un taux de criminalité de **4,24 pour 1 000**, le département occupe le **39^{ème} rang national** au mois de juin. Sur les six premier mois de l'année, le taux est de **23,13** plaçant le département au **44^{ème} rang national**.

Le nombre de gardes à vue connaît une hausse de **2,70%**, et les mises en cause de **1,59%**. Sur les six premier mois il est de **19,01%** pour les gardes à vue et **5,11%** pour les mis en cause.

5. Bilan et perspectives

Les faits de délinquance connaissent une nouvelle régression. Pour les six premiers mois de l'année la baisse de la délinquance générale atteint - **6,44%**. Cette baisse est constatée tant en zone gendarmerie qu'en zone police.

